



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2021-90014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 mars 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90014**.

Cette demande, déposée par la représentante de l'entreprise propriétaire du terrain situé au 201, rue Donaldson, lot 4 779 982, dans la zone H-18, vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal avec un alignement dérogatoire. L'article 6.3 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la façade avant d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne avant ou être implantée avec un angle de 10° (degrés) maximum par rapport à la ligne avant. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal projeté dont l'alignement de la façade avant serait à un angle de 33°(degrés) par rapport à la ligne avant du terrain.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 8 mars 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 8 mars 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 13^e JOUR DE FÉVRIER 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA